



# Une alternative à l'exclusion au collège

Hervé Lasne, adjoint à la sécurité, présente des mesures de responsabilisation des collégiens «dont le comportement justifie une réponse disciplinaire de l'établissement.

C'est l'objet d'un échange partenarial qui s'est déroulé dans le cadre du RAC jeune (Réseau d'actions coordonnées), instance de mise en œuvre du CLSPD (conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance).

Les collèges François-Truffaut et Jean-Rostand nous ont sollicités pour cette mesure de responsabilisation dans l'optique de répondre à des comportements qui posent problème au sein de l'établissement.

Les principaux ayant le souhait que ces réponses soient une mesure de substitution à l'exclusion temporaire, qui ne présente pas beaucoup d'intérêt sur le plan éducatif.

Cette mesure de responsabilisation a justement pour but de permettre aux jeunes de suivre un parcours notamment au sein de services de la ville qui vont avoir une valeur d'éducation citoyenne et qui vont permettre aussi de valoriser ce parcours».

Un accueil qui «ne pourra se faire qu'après rendez-vous entre le jeune, sa famille, l'établissement et les référents du projet du service cohésion sociale, afin que soit déterminées les conditions de son accueil et le service concerné».

Pour le maire, c'est «une mesure intéressante qui va nous permettre de continuer notre politique de prévention sur le territoire».



Ces mesures concernent les collégiens de Truffaut (photo) et Rostand « dont le comportement justifie une réponse disciplinaire de l'établissement ». Illustration. Archives Le Journal de l'Orne